

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

COMPTE RENDU
n° 2014/11
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 septembre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

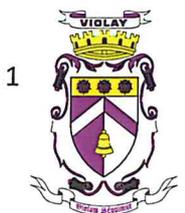
Etaient présents :

Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
M. RIVAL Pascal
M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
M. NAYRAND Raphaël
Mme PERIAT Véronique
M. DUTEL Jean-Pierre
Mme SERRAILLE Joëlle
Mme ODDOUX Julia

Excusés :

Mme DENIS Chantal
M. PALAIS Jean-Claude
M. ROCHARD Jean-François

Julia ODDOUX est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CM DU 24 JUIN 2014

1- COCA

Une réunion avec le CG a eu lieu afin de recalibrer les dates et la contractualisation du COCA. L'étude de faisabilité a eu un accord de principe étant donné qu'il s'agissait d'une demande émanant du CG lui-même. Elle déterminera donc la faisabilité et les conditions du développement touristique de la commune, et notamment de l'espace tourisme et culture en lieu et place de la salle J. Dussud / local voirie. Une réunion avec le comité de pilotage, Mr Veber et le juriste, sera mise en place rapidement afin de déterminer les attentes. Toutes les personnes du CM sont invitées à y participer afin que chacun puisse s'approprier le projet. La date leur sera communiquée dès qu'elle sera fixée.

Concernant le centre bourg, une étude topographique devra être initiée afin de déterminer les contraintes de démolition et de reconstruction. Cette étude devra ensuite être reprise par une étude d'assistance à maître d'ouvrage (AMO) afin de décider précisément ce qu'il adviendra du centre bourg lui-même. Le projet de reconstruction déterminera les modalités de démolition.

Ces deux études devront faire l'objet d'un cahier des charges qui sera soumis au CG pour approbation.

Les délais ont été précisés comme suit :

Développement touristique et centre tourisme et culture : 2015 / 2016

Maison Pilon – aménagement jardin public : 2015

Aménagement du bourg : 2015 / 2016 / 2017

Madame le Maire signale qu'en quatre mois (du 15 mai au 15 septembre), il a été enregistré 15 000 visiteurs à la tour Matagrin, ce qui donne une idée beaucoup plus précise de la fréquentation du site, même avec un été très défavorable au niveau météorologique.

Rappel : ce COCA a été signé pour 3 ans, on est donc très contraint au niveau des délais.

Il faut également préciser que lors des travaux dans la salle J. DUSSUD, il n'y aura pas de location. Il faudra en tenir compte et si possible commencer les travaux dès septembre.

Le financement des opérations devra être assuré par un emprunt, les taux actuels sont très bas entre 1,70 % à taux variable et 3,17 % à taux fixe sur 20 ans. Aujourd'hui dans le bâtiment les prix sont de l'ordre de -20 à -30 %. Toutefois, il faudra être vigilant et choisir des entreprises sérieuses, que l'on connaît (même si les prix sont plus élevés) afin d'éviter tout problème.

Aujourd'hui, nous avons une ligne de trésorerie de 300.000 € (sur laquelle nous avons déjà remboursé 200 000 €). Elle permettait d'assurer le règlement des factures du lotissement et de la ZA. Malheureusement, le CA ne veut plus accorder de lignes de trésorerie aux communes pour ce genre de projets. Les collectivités sont plutôt orientées vers des prêts relais, avec des taux certes très intéressants mais sur des durées très courtes, ce qui obérerait notre capacité à emprunter sur du long terme. Pour l'heure, il nous reste à régler la fin des travaux de la ZA et la voirie du Lotissement « Les Violettes », cette ligne de trésorerie demeure donc nécessaire dans l'attente de la vente des lots.

Il semblerait judicieux au vu des taux d'intérêt extrêmement bas aujourd'hui de profiter de l'opportunité pour effectuer un emprunt de façon à préparer les dépenses futures concernant la restructuration du centre bourg et le développement touristique de la commune.

Le taux d'endettement de la commune étant d'un niveau tout à fait correct, ceci nous permet d'envisager le même emprunt qu'il y a 5 ans, de façon à retrouver en fin de mandat un niveau d'endettement sensiblement équivalent à celui que nous connaissons aujourd'hui puisque certains prêts arriveront à échéance dans les 5 ans à venir. En le contractant aujourd'hui, nous profitons des taux d'intérêts historiquement bas et nous nous affranchissons du même coup de la ligne de trésorerie.

M. POIRON précise que ces travaux d'investissement, notamment concernant la salle Dussud, correspondent, entre autres, à une obligation de remise aux normes.

Remise aux normes bâtiments communaux :

Lors du passage de la SOCOTEC, l'installation électrique de la mairie a été pointée du doigt. Les travaux de remise aux normes deviennent incontournables. Tout comme c'était le cas à l'école, il faut impérativement prévoir une somme au budget 2015 pour réaliser ces travaux.

M. POIRON signale qu'un certains nombres d'extincteurs arrivent à échéance en 2015. Des devis nous ont été transmis pour porter la dépense au budget 2015.

2 - Hôtel Perrier

Lors du dernier CM de juillet, il avait été demandé que les discussions concernant l'hôtel, soient faites à huis clos. Si les discussions concernant la forme du dossier peuvent effectivement se tenir à huis clos, il est cependant nécessaire que celles qui concernent le fond puissent se faire en toute transparence afin que la population puisse être informée de l'avancée du dossier, et éviter ainsi toute mauvaise interprétation ou toute rumeur infondée.

L'audience (concernant l'indemnité d'éviction) prévue initialement le 28 août a été repoussée une première fois au 11 septembre puis se tiendra finalement le 2 octobre prochain.

2 délibérations sont soumises au CM aujourd'hui :

*La première concerne l'autorisation de verser la provision de 120.000 € afin d'exécuter la conclusion du tribunal de grande instance concernant l'indemnité d'éviction, (estimation basse qui a été faite par les Domaines et l'expert).

*La seconde concerne l'occupation du garage, rue Célestin Linder ainsi que de la maison attenante à l'hôtel pour lesquels Mr et Mme Clot ne payent aucun loyer. Ces locaux leur avaient été accordés gracieusement en 2007, en remplacement du garage, alors propriété de Mr et Mme Chazot, qu'ils occupaient route de Boussuivre. La fin du bail de l'hôtel ayant été atteinte au 31 décembre 2013, il semble logique de reprendre ces deux locaux dans la mesure où la mairie a notamment besoin du garage pour y entreposer les saleuses et autres véhicules, aujourd'hui dans le local du Square Tarry, et qui devront être déménagés pour laisser la place au Poste avancé du Centre de premier secours.

Une demande par courrier, pour récupérer les clés n'ayant pas abouti, un huissier avait alors été mandaté. Mr Clot ayant refusé catégoriquement de rendre les clés, l'huissier a donc établi un PV de constat dans lequel il mentionne la non restitution des clés.

Nous devons donc aujourd'hui prendre une délibération d' « autorisation de procédure de référé d'expulsion » afin qu'une assignation puisse être prise pour demander aux occupants de quitter les lieux.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'écrits concernant ces deux prêts de locaux à titre gracieux, et surtout que la Mairie a besoin de ce garage pour que le Poste avancé du Centre de premier secours puisse être installé square Tarry.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord. (*pas d'abstention, pas de réponse négative*)

3 - Rythmes scolaires

Les nouveaux rythmes scolaires sont en place depuis la rentrée. Une cinquantaine d'enfants participent au périscolaire. Thérèse Picolet et Christelle Minary n'étaient pas en nombre suffisant, nous avons donc dû faire appel à Anne Marie Vignon pour compléter l'équipe encadrante. Un appel aux parents bénévoles a été fait au moins jusqu'à la Toussaint afin de voir comment le nombre évolue. Par la suite, les associations pourront être contactées afin de proposer des activités, ou même des bénévoles indépendants ayant des compétences intéressantes pour élargir le panel d'activités.

Il ressort qu'un seul parent bénévole s'est manifesté. Mme ODDOUX signale que des parents auraient pu intervenir si le périscolaire avait été organisé sur une demi-journée.

Mme ODDOUX propose d'envoyer un courrier aux parents dans la même logique que pour la piscine afin de leur demander un peu de leur temps pour le bon déroulement du périscolaire ce qui permettrait en plus de le maintenir gratuit.

Mme le Maire explique qu'il est difficile de demander aux parents de prendre du temps sur leur temps de travail pour venir épauler les animatrices. Il serait préférable de faire appel aux Associations, par exemple la Clique de VIOLAY qui pourrait faire découvrir des instruments et, pourquoi pas, faire naître des vocations. Il faudrait organiser ces rencontres avec les animatrices. D'autres personnes bénévoles (céramique, bricolage, peinture, cannage, etc...) pourraient faire découvrir aux enfants des domaines très différents en fonction de leurs compétences.

L'attention est attirée sur d'éventuels déplacements qui réduiraient forcément le temps périscolaire. Les trois animatrices insistent sur le fait que le temps de défolement des enfants est nécessaire après une telle journée.

Concernant le contenu, après un sondage effectué auprès des enfants, il ressort qu'ils veulent avant tout « se défouler » et « jouer ».

En effet, les animatrices sont en charge d'occuper les enfants mais elles se sont vite rendu compte de la difficulté de mettre en place des activités. En effet, l'école terminant à 15h30, il semble difficile de mettre en place des activités culturelles ou sportives. En effet, après une journée bien remplie, il semble incontournable qu'une récréation soit instaurée de façon à permettre aux enfants un temps de défolement bien compréhensible, ensuite, si l'on considère le temps de déplacement si besoin, ou le temps de mise en place, l'activité ne dépassera jamais 30 mn. Il faut également penser aux enfants qui restent à l'étude de 16h30 à 17h30 et qui sont bien souvent

présents à l'école dès 7h30 ! Ce sont des journées interminables et les animatrices doivent également en tenir compte.

J. ODDOUX signale que les devoirs se passent bien et que les nouveaux rythmes ne se passent pas si mal.

Julia ODDOUX : Thérèse restant jusqu'à 18 heures, peut-elle garder des enfants pendant ce laps de temps ?

Madame le Maire répond que Thérèse range la classe et nettoie ce qui doit l'être entre 17h30 et 18h, elle ne peut donc s'occuper d'enfants pendant ce temps, si elle devait garder les enfants, le temps imparti au rangement serait nécessairement repoussé de 18h à 18h30, or Thérèse débutant la journée à 7h, il semble difficile de lui demander de rallonger encore sa journée de travail ! D'autre part, elle est d'ores et déjà sur un calcul de 35 heures réparti sur l'année, donc il n'est plus possible de rajouter une demi-heure par jour.

M. P. RIVAL demande si la Communauté de Communes peut intervenir.

Une étude est en cours actuellement et les résultats seront connus dans les prochaines semaines, mais il sera difficile à un intervenant d'être présent sur plusieurs communes à la fois.

Concernant la cantine, il s'avère que le nombre d'enfants est passé de 30 à plus de 50 enfants. La cantine a donc été réorganisée dans sa disposition afin de permettre à un nombre plus important d'enfants de déjeuner. Ces aménagements ont été réalisés afin également d'améliorer et de faciliter le service.

Par contre, le problème qui se pose aujourd'hui est le temps imparti pour permettre aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions. En effet, les cours terminant à 11h45, il ne reste plus qu'une heure trois quart pour le temps du repas. Les responsables de la cantine constatent qu'il sera parfois impossible de garantir le retour pour 13h30 à l'école dans la mesure où le repas nécessitera leur intervention notamment auprès des plus petits qui sont très nombreux, ou en hiver, lorsque la tenue vestimentaire hivernale ralentira forcément la cadence. De plus, on peut se poser légitimement la question de savoir si les enfants ne vont pas sortir totalement éreintés d'une journée marathon telle qu'on est en train de leur faire vivre ! Il se peut donc que le retour se fasse aux alentours de 13h40 ! Les enseignantes devront se prononcer aux vacances de la Toussaint sur le fait de repousser éventuellement les cours de l'après-midi à 13h45 afin de garantir un retour correct aux enfants ou le cas échéant, s'adapter au jour le jour selon le retard éventuel.

Mme COLLON ajoute que le fait qu'il y ait 50 enfants dans le rang rallonge forcément le temps du trajet.

En ce qui concerne la cantine du mercredi, elle est à l'étude et sera mise en place si le nombre d'enfants est suffisamment important et régulier. Elle nécessiterait néanmoins la réorganisation de l'Agence postale communale, ce qui pose quelques problèmes (disparition de la poste le mercredi matin ?). Le prix du ticket pourrait éventuellement être revu à la hausse pour ce jour-là.

Mme le Maire signale que le prix du repas est un prix plancher car il est réalisé par la Maison de Retraite.

JP POIRON : La forte implication de toutes les équipes pour être à l'écoute des enfants doit être soulignée. La gratuité du périscolaire est également un élément à ne pas sous-estimer, garantissant ainsi le même traitement pour toutes les familles.

4 - Centre de loisirs

La MJC de Bussières avec laquelle le Centre de loisirs fonctionne a changé de directrice, Mme Dalex, après sa prise de fonction a constaté que le centre de loisirs n'était pas viable dans son organisation actuelle. Sa réorganisation est donc en cours.

Les vacances de la Toussaint seront encore assurées par Lydie Muzelle.

Il n'y a pas de centre de loisirs durant les vacances de Noël.

Un recrutement sur un mi-temps est en cours pour remplacer Lydie Muzelle et assurer ainsi la pérennité du centre de loisirs pour 2015. Notre entente avec Bussières n'est pas remise en cause.

5 - Travaux voirie

M. Jean-Pierre POIRON porte à la connaissance le reliquat des travaux réalisés dans le cadre de l'enveloppe voirie de la communauté de communes : Virage Lot. Les Genêts, Amorce de la rue du souvenir (vers l'église) et reprise dans lotissement le Blanc afin de s'affranchir des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales.

En ce qui concerne les travaux d'élagage, trois devis ont été demandés : M. C. BLEIN, M. PALAIS et M. CHAZELLE. C'est ce dernier qui a été choisi compte tenu de l'offre économiquement la plus avantageuse. Les travaux commenceront début octobre.

6 - ZA Les Gagères / Lot. Les Violettes

Le transformateur a été installé. Il reste la dépose des poteaux EDF, puis les travaux voirie suivront (la couche de finition en enrobé sera faite d'ici trois à cinq ans, selon la vente des lots). Mi-octobre les travaux devraient être terminés. Les terrains sont d'ores et déjà mis en vente au prix de 20€ HT le m².

La voirie du lotissement les Violettes sera terminée d'ici la fin de l'année. Cela permettra des meilleures conditions de déneigement, et résoudra le problème récurrent de l'écoulement des eaux pluviales. Les candélabres seront installés également.

7- QUESTIONS DIVERSES

➤ Redevance France Telecom

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de base suivants :

40 € LE km d'artères aériennes,
30 € LE km d'artères souterraines,
20 € LE km d'emprise au sol.

➤ Cantine scolaire

Madame Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la convention à passer avec l'EHPAD. Celle-ci prévoit la mise à disposition de la commune de son service cuisine en vue de la production des repas cantine.

L'établissement facturera à la commune le montant des repas et la commune encaissera auprès des familles le produit correspondant.

De ce fait, il convient de créer une régie de recettes.

Le Conseil Municipal approuve la convention et émet un avis favorable à la création d'une régie.

➤ Rapport de Gestion de la SEDL

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

➤ **Borne de puisage**

Mme le Maire explique que la borne de puisage a été installée vers la Croix Bleue et que toutes les entreprises avoisinantes pourront se servir en eau pour leur besoin à l'aide d'une carte magnétique délivrée par la Lyonnaise des Eaux.

Un arrêté a été pris par le Maire interdisant dorénavant aux entreprises la prise d'eau sur les bornes incendies. Ceci aura pour but d'éviter les coups de bélier sur le réseau, les fuites toujours possibles et surtout les risques de pollution par retour. En ce qui concerne les forains, l'eau est fournie par la commune.

➤ **Terres de tisseurs (communauté de communes)**

M. POIRON explique que six panneaux doivent être installés prochainement, le fil conducteur est le tissage. Les lieux de pose sont tous identifiés. La commune organisera une réception des panneaux selon une organisation à définir, mettant ainsi en avant son patrimoine.

➤ **Travaux connexes**

Ils ont débuté le 4 Septembre pour 16 mois sauf sur Violay. Toutes les semaines a lieu une réunion de chantier. Lorsque les travaux arriveront sur les zones communales, les propriétaires seront prévenus et invités.

➤ **Le toit Familial**

M. POIRON explique que les travaux de démolition de l'HLM, rue Jacque Vergnier, se dérouleront fin novembre sur une durée d'environ trois mois. Le toit familial a pris en compte nos remarques concernant les accès, la voirie, le mois de début des travaux. Un retard est constaté en raison de l'étude amiante. L'éclairage public sera enlevé. Le terrain sera rétrocédé à la Commune.

➤ **Taxes locales d'aménagement (avant le 30 novembre)**

Madame le Maire souhaite qu'une commission se réunisse et travaille sur ce sujet. Un décret est sorti qui permet de réviser avant le 30 novembre le taux taxé d'aménagement pour les artisans et les abris de jardin.

Il faudra être très prudent vis-à-vis du mécanisme qui consiste à baisser les taux, ce qui diminue notre potentiel fiscal. En effet, le potentiel fiscal est un paramètre qui rentre en compte dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement et qui, s'il baisse trop, en plus de diminuer les rentrées financières, risque de diminuer la dotation elle-même.

Mr Nayrand fait remarquer que la RT 2012 est plus rigide à VIOLAY du fait de l'altitude et de ce fait augmente le coût de la construction à cause de l'isolation. Ce à quoi Mme le Maire répond que le prix du terrain est souvent inférieur à ce qui est pratiqué alentours, ainsi que certains taux de taxes.

➤ **Maison Mme Fouillat**

Madame le Maire explique qu'elle a eu une proposition d'achat de la maison de Mme Fouillat, comprenant le hangar, 300 m² de terrain, pour un montant de 30 000 €. Le conseil municipal décide de délibérer à la prochaine réunion de manière à ce que l'information circule auprès des Violaysiens qui pourraient être éventuellement intéressés.

Mme le Maire attire l'attention sur le fait que cette maison est en très mauvais état et doit être restaurée rapidement afin d'embellir l'entrée du lotissement. L'acheteur potentiel offre des garanties de faire une rénovation digne de ce nom, ce qui est

extrêmement important puisque située à l'entrée du lotissement, et va tout à fait dans le sens de l'intérêt général.

➤ **Convention EPORA**

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention qui prévoit la mise en œuvre de la procédure d'expropriation et la délégation du droit de préemption, décisions de l'assemblée, prises lors de la séance du mois de mai dernier.

➤ **Service civique**

Les communes peuvent demander leur agrément pour recevoir un jeune (ou plusieurs) qui souhaiterait faire son service civique dans une collectivité. Plusieurs domaines d'intervention sont possibles. Il s'agit de mettre des opérations, des projets en place qui puissent occuper les jeunes durant 15 mois.

➤ **Pharmacie**

Inondations dans l'appartement du Dr Barbu (cumulus percé) avec inondation de la pharmacie. Expertise prévue le 23 septembre : A voir si les travaux peuvent être réalisés en site occupé ou non ? Si la pharmacie doit être relogée, il faudra trouver un local !!!!

M. P. RIVAL est étonné de n'avoir pas été sollicité pour aider à faire face aux premières urgences. Il lui est répondu que les pompiers sont intervenus ainsi que les équipes de la voirie. JC Palais avec les équipes voirie ont fait d'ailleurs un travail remarquable pour traiter le problème au plus vite et au mieux. Si P. Rival n'a pas été sollicité, c'est sûrement que le personnel sur place était en nombre suffisant.

Toutefois, M. POIRON note qu'il peut éventuellement compter sur chacun pour faire la circulation lors des classes ou de la fête, s'agissant d'un problème de sécurité à l'intérieur du village.

➤ **Filière porcine**

Les Ets Rochebillard et Blein ont lancé le processus de fabrication des porcs labellisés « porcs sur paille » garantis sans OGM. Les porcs sont nés et engraisés au lycée de Ressins. Ils sont abattus à Charlieu et acheminés chez Rochebillard et Blein.

Dans un premier temps, la fourniture par le lycée de Ressins de 10 porcs par mois (au lieu de 10 par semaine comme prévu initialement) sera garantie. Cela peut être un débouché pour des jeunes agriculteurs qui veulent s'installer puisque le lycée ne pourra à terme, produire plus. Il s'agit donc d'une nouvelle niche de production pour Rochebillard et Blein en complément des productions déjà variées. Les conventions entre partenaires ont été signées Il s'agit d'un programme gagnant/gagnant dans la mesure où chaque intervenant y trouve un intérêt.

Madame ODDOUX demande pourquoi les agriculteurs n'ont pas été intéressés par ce projet.

Réponse de Guy PERRIER : 2-3 porcs représentent beaucoup de travail au regard de la finalité pour les agriculteurs qui ont choisi la filière bovine.

➤ **Directives nitrates**

Mme le Maire a saisi Madame la Préfète à ce sujet ainsi que la DDT, la DREAL, la Région, les députés européens et la chambre d'agriculture.

Mme le Maire explique que l'Europe menace de faire payer à la France 300 Millions d'euros d'amende si la directive nitrates n'est pas observée. Cette directive, au-delà de plusieurs points précis, oblige les agriculteurs à n'utiliser des nitrates qu'à plus de

200 m de toute habitation ou lieu public. Or sur la commune, du fait notamment du barrage d'Echansieux, les taux de nitrates ont été déjà considérablement baissés. Pourtant, elle fait partie de la liste des 38 communes devant se conformer à la directive.

M. PERRIER signale que cela fait 20 ans que les agriculteurs subissent une surveillance très stricte. Sur la commune de VIOLAY, il n'y a pas de problème de nitrates, les analyses des eaux brutes d'une part et de celles sorties de la station d'épuration d'autre part, le prouvent.

En zone de montagne cette directive n'a aucun sens et est inapplicable en l'état, en effet, les parcelles sont trop petites et les habitations trop disséminées pour qu'elle puisse être appliquée. Elle signe la mort des agriculteurs qui verront leur production baisser de façon substantielle. De plus, les boues de la station ne pourront plus être épandues.

➤ **Panneau de VIOLAY sur l'A89**

Il est en commande, le lieu d'implantation a été défini et la pose est prévue en lieu et place du panneau annonçant l'aire de la Loire, qui, lui, sera réimplanté entre le tunnel de la Bussières et celui de Violay.

➤ **Budget**

J. ODDOUX demande un tableau simplifié du budget.

Le tableau a déjà été simplifié et il ne peut l'être plus sous peine de devenir totalement incompréhensible.

➤ **Comité des fêtes**

Le programme est pratiquement bouclé

Vendredi :

Réception des forains à 19h

Samedi

Tournée de brioches

Course cycliste

Concours vélos fleuris

Retraite aux flambeaux pour enfants et troupe MORIQUENDI qui va animer la fête et le défilé

Bal des jeunes

Dimanche

Maquillage enfants au centre du village avec sculpture de ballons

Aéritif « tapzoreilles »

Spectacle MORIQUENDI (cirque)

Repas de clôture de la fête et bal

➤ **Site de Violay**

Il est en cours de mise à jour avec les associations.

➤ **A89**

Julia ODDOUX demande s'il est possible de demander une sortie autoroute.

Madame le Maire signale qu'elle a demandé de multiples fois sans succès, que les contraintes topographiques n'ont pas permis de s'affranchir des 15% réducteurs pour une sortie. Il aurait fallu la prévoir bien en amont des travaux.

JP Dutel dit que Linder en avait demandé une et qu'elle avait été entérinée à l'époque. Mme le Maire n'a eu connaissance d'aucun projet tangible de cette prétendue sortie.

➤ **Terrain de tennis**

Les agents de la voirie avaient donné un coup de rénovation au terrain de tennis et nous remercions Caroline Mennessier qui s'était proposée de refaire le traçage des lignes de court, étant à l'époque la seule « pratiquante ». Il est toujours en libre accès et d'autres joueurs sont venus durant l'été.

Raphaël NAYRAND demande où en est l'aménagement de l'aire de jeux du rond-point. Il lui est répondu que cette aire de jeux a déjà été agrandie et sera améliorée dans les mois qui viennent, conjointement avec la Madone.

➤ **Encadrement des fenêtres de la tour**

Mme le Maire doit revoir l'entreprise BERT à ce sujet, les travaux ayant été effectués en sous-traitance par Eric Favier, aujourd'hui décédé.

➤ **Brins d'herbe dans le goudron**

R. Nayrand demande quand les brins d'herbe sur le goudron seront enlevés.

Mme le Maire répond que les produits phytosanitaires deviennent peu à peu interdits. De plus, les équipes travaillent actuellement à reboucher les trous en enrobé sur les chemins et routes, elles profitent du beau temps pour utiliser la matière au mieux.

C. Collon rappelle que le civisme c'est aussi savoir se baisser devant chez soi pour ramasser les herbes folles ou autres !

➤ **Motion de l'AMF** auprès du gouvernement concernant la baisse de 30% prévue sur les dotations de l'Etat à horizon 2017 : à ce jour 10.000 communes l'ont signée. (voir annexe).

Pièces jointes :

- **Courrier de Mme le Maire à Mme la Préfète concernant la directive nitrates,**
- **Motion de l'AMF.**

→ **Prochain conseil municipal le 23 octobre 2014 à 20 heures.**

Fait en Mairie, le 16 septembre 2014,

Le Maire,

Véronique CHAVEROT.



154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

Madame Fabienne BUCCIO
Préfète de la Loire
Hôtel du Département
2 Rue Charles de Gaulle

42022 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

Violay, le 11 septembre 2014

Objet :
Directives nitrates

Madame la Préfète,

Suite aux différentes rumeurs qui malheureusement semblent fondées, ma commune fait partie de la liste des communes qui seront impactées par la directive "nitrates".

Je tiens à vous alerter officiellement par le fait qu'il s'agit ni plus ni moins d'une véritable catastrophe non seulement pour mes agriculteurs mais également pour ma commune. En effet, située en zone de montagne, Violay est une commune avec de fortes déclivités et à l'habitat disséminé dans toute la campagne alentours. Comment les agriculteurs vont-ils pouvoir respecter les 200 mètres de sécurité obligatoires dans ces conditions ?

Les teneurs en nitrates ont déjà été diminuées drastiquement ces dernières années sur ma commune et vous pourrez le constater dans les rapports que je joins à ce courrier, elles sont insignifiantes, tant au niveau de l'eau brute, que dans les rejets de la station d'épuration, remise entièrement à neuf en 2012 (1,2 M€ d'investissement).

Les algues vertes qui se développent aujourd'hui en Atlantique, ne sont pas la résultante de ce qui se passe aujourd'hui mais de ce qui s'est passé il y a plus de 20 ans déjà ! De nos jours, je pense que la baisse du taux de nitrate autorisé a permis une amélioration indéniable, surtout en ce qui concerne les communes comme la mienne qui ont une étendue d'eau potable puisque **les directives qui existent déjà ont été scrupuleusement respectées.**

Que des communes de plaine, avec un habitat beaucoup plus dense, des exploitations beaucoup plus importantes en termes de surface, se voient appliquer certaines contraintes, on peut le concevoir, mais sur des communes comme la mienne, ce genre d'annonce condamne purement et simplement la plupart de mes agriculteurs !

Dans un contexte infiniment complexe et névrosé, a-t-on vraiment besoin de rajouter des contraintes aux contraintes ? Dois-je dire à mes agriculteurs d'aller s'inscrire au chômage dès demain ? Comment vais-je expliquer à mes administrés que ma commune, pourtant déjà **excellente élève depuis de nombreuses années, se voit aujourd'hui asséner un coup dont**



ses agriculteurs ne se relèveront peut-être jamais ? Dans la logique, notre commune devrait être prise en exemple plutôt que de se retrouver face à une situation inextricable et totalement injustifiée !

La DREAL serait à l'origine de la liste des communes, j'aimerais connaître la personne qui a pris la décision d'y inscrire ma commune, qu'elle puisse venir s'expliquer en mairie devant le Conseil municipal ainsi que devant les agriculteurs. Je pense d'ailleurs que si elle connaissait Violay et les contraintes qui y sont rattachées, elle n'aurait certainement pas pris cette décision !

En outre, je vous informe que **les boues qui devraient normalement être épandues courant septembre seront bloquées par ces mêmes agriculteurs** Je vous remercie donc de bien vouloir m'indiquer la marche à suivre pour leur traitement !

Je vous remercie Madame La Préfète, de bien vouloir regarder ce problème avec beaucoup d'attention, à la veille de la fête du Lait à Feurs, cette annonce risque de bouleverser beaucoup de choses !

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en mes salutations les plus respectueuses.

Véronique CHAVEROT

Maire de Violay

Conseillère Régionale Rhône-Alpes



Copie de ce courrier adressée à :

- Mr Jérôme DECOURS, Sous-Préfet de Roanne,
- Mr François-Xavier CEREZA, Directeur de la DDT,
- Mr Patrick VAUTERIN, Directeur Adjoint- DREAL,
- Mr Raymond VIAL, Président de la Chambre d'Agriculture de la Loire,
- Mr Jean-Jack QUEYRANNE, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes,
- Mr Michel DANTIN et Mme Françoise GROSSETETE, députés européens.

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Baisse des dotations : 10 000 motions de soutien à l'action de l'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et les communautés, vont être confrontées sur les trois prochaines années à une baisse massive des concours de l'Etat qui a annoncé une baisse de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards sur la période 2014/2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité mener une action collective, avec les maires et présidents d'intercommunalités, afin d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour les territoires, les habitants et les entreprises.

A ce jour, ce sont 10 000 motions de soutien à l'action de l'AMF qui ont été adoptées en conseil municipal ou communautaire et qui demandent au gouvernement :

- le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents, a toujours tenu un discours responsable sur le nécessaire rééquilibrage des comptes publics ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour regretter cette amputation de 30 % des dotations.

Cette baisse massive aura des conséquences sur la qualité des services rendus à la population, sur l'investissement local assuré pour plus de 60 % par le bloc communal avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi. La multiplicité des contraintes imposées aux collectivités (transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable de la pression fiscale locale ...) limite également leurs leviers d'action.

L'AMF appelle les maires et présidents de France à continuer à renvoyer leurs motions de soutien jusqu'au congrès des maires de novembre prochain.

[Accéder au texte de la motion](#)